



PROJET FINANCÉ PAR  
L'UNION EUROPÉENNE



République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail



## PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE CONTRÔLE DE LA CÔTE D'IVOIRE



**Décision**

FED/2020/416-911



**Contrat**

416-911



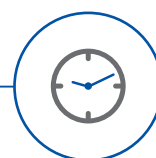
**Mise en oeuvre**

EXPERTISE FRANCE



**Montant**

1,8 M€



**Démarrage projet**

Convention signée le  
31.07.2020 - Début effectif  
en Septembre 2020



**Fin prévisionnelle**

08/2023

## CONTEXTE

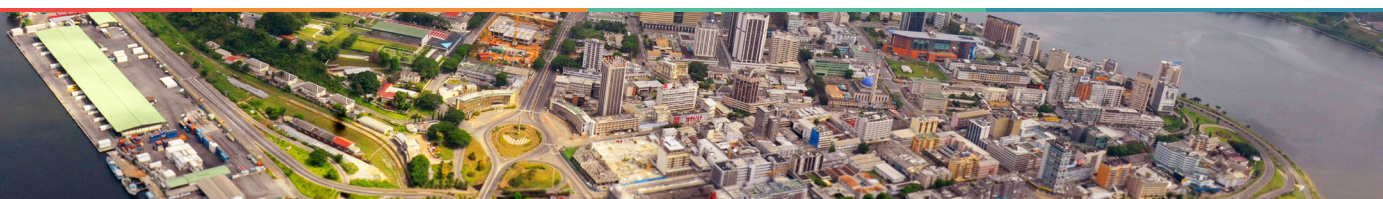
La Côte d'Ivoire s'est engagée dans un processus de réformes de son système de gestion des finances publiques, visant à s'aligner sur les standards et meilleures pratiques internationales en la matière. Le Gouvernement s'est doté d'un schéma directeur de la réforme des finances publiques (SDRFP) sur la période 2014-2016 pour améliorer la performance et la transparence du système de gestion des finances publiques. Au regard du bilan d'exécution du plan d'action 2014-2016, le Gouvernement fait état d'un taux d'exécution de presque 65 % des 238 actions prévues sur la période; expliquant ce résultat notamment par la faible appropriation des réformes par les structures cibles, la mise en œuvre tardive de certains textes et l'insuffisance de financement.

En 2017, le Gouvernement a élaboré un SDRFP pour la période 2018-2020. Ce dernier propose un cadre global et unique de réforme de la gestion des finances publiques, et un dispositif de pilotage.

Sur le plan de la lutte contre la corruption, la Côte d'Ivoire poursuit son objectif d'amélioration de la transparence dans le cadre du PND 2016-2020 et du SDRFP 2018-2020, et fait de la lutte contre la corruption une des actions prioritaires du SDRFP 2018-2020, notamment dans son axe 8.

## OBJECTIF

L'objectif principal est l'appui à l'opérationnalisation des instances de contrôle externe et interne pour une plus grande efficacité de la recette et de la dépense publiques et une plus grande transparence et redevabilité dans la gestion des finances publiques vis-à-vis des citoyens.



## RESULTATS ESCOMPTES

La redevabilité et la transparence de la gestion des finances publiques sont assurées à travers un contrôle interne et externe performant.

Plus spécifiquement :

- **Les corps d'inspection** sont familiarisés avec le référentiel commun aux dispositifs de contrôle interne des ministères. Ils disposent d'un cadre commun d'audit interne et de la formation nécessaire à leurs actions;
- **Le dispositif de contrôle externe** est en mesure d'exercer un contrôle efficace de la bonne exécution du budget;
- **Les administrations en charge de la lutte contre la corruption** sont mieux structurées et disposent de la formation nécessaire à leurs actions.

## DESCRIPTION

Les activités conduites dans le cadre du projet porteront sur une assistance technique pour appuyer le fonctionnement des services d'inspection, de contrôle externe et de lutte contre la corruption, l'élaboration d'outils et guides méthodologiques pour améliorer les contrôles à mener et la formation des équipes.

Le projet comporte ainsi trois composantes :

- **Composante 1 : Appui à l'opérationnalisation du dispositif du contrôle et de l'audit interne**  
Cette composante vise principalement à élaborer un cadre de référence du contrôle interne et de l'audit interne et à en assurer sa diffusion. La composante contribuera également au renforcement des capacités du contrôle budgétaire et de la maîtrise des risques.  
Bénéficiaires : Inspection générale d'État (IGE), Inspection générale des finances (IGF), Direction du contrôle financier (DCF).
- **Composante 2 : Renforcement des capacités du contrôle externe**  
Cette composante a pour objectif de renforcer les capacités de la Cour des comptes et le Parlement, via les Commissions des affaires économiques et financières, en renforçant la coordination entre les deux institutions, et également en les appuyant dans le renforcement de leurs capacités techniques en matière d'analyse et de contrôle budgétaires, de production du rapport annuel ou encore organisationnelles. Certaines activités, notamment en matière d'analyse et de contrôle budgétaires, seront étendues au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel.  
Bénéficiaires : Cour des comptes, CAEF, CESEC.
- **Composante 3 : Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption**  
Cette composante a pour objectif de renforcer la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, en tant que chef de file du dispositif de lutte contre la corruption, à la fois au niveau de sa coordination et de ses capacités techniques. Un appui à la mise en œuvre du plan d'action de renforcement des capacités des acteurs de la passation des marchés en matière de lutte contre la corruption sera également apporté à L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics.  
Bénéficiaires : HABG, ANRMP.

## PLAN DE FINANCEMENT

Le projet est financé par une convention de financement signée entre l'Union européenne et le Ministère de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire. Il est mis en œuvre par Expertise France dans le cadre d'un PAGODA (contrat signé avec une agence d'un état membre de l'Union européenne).

Tél. : 21 22 45 65 84



PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT  
DES INSTITUTIONS DE CONTRÔLE DE LA CÔTE D'IVOIRE